



MAIRIE
DE
VILLEDIEU
84110

Téléphone : 04.90.28.92.50
Télécopie : 04.90.28.96.82

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VILLEDIEU

DELIBERATION N° 41-2022

Séance du 05 septembre 2022

Envoyé en préfecture le 07/09/2022
Reçu en préfecture le 07/09/2022
Affiché le
ID : 084-218401461-20220905-412022-DE

Date de la convocation	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
29/08/2022	29/08/2022	14	11	03

L'an deux mille vingt-deux, le 05 septembre, à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué le 29 août 2022, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Joël BOUFFIES, Maire,

Etaient présents : M. Joël BOUFFIES – Mme Carole ARAQUE – Mme Agnès BRUNET – Mme Ghislaine BOUSTIE – M. Philippe CAPOCCI – M. Claude CELLIER – Mme Laurence DE MOUSTIER – M. Jonathan FAUQUE – Mme Roselyne GIRAUDEL – M. Jean-Laurent MACABET – M. Thierry TARDIEU

Etaient absents, excusés :

Mme Bérengère FAVIER ayant donné pouvoir à Mme Laurence De Moustier
M. Etienne RENET ayant donné pouvoir à Mme Carole Araqué
Mme Anna MARTINEZ ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Boustié

M. Jonathan FAUQUE est nommé secrétaire de séance

Objet de la délibération : fixant la tarification des locations horaires de la salle Pierre Bertrand aux associations

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que la commission des Adjointes délégués et la commission des Finances, lors de leur réunion en date du 29/08/2022 et du 05/09/2022, proposent de fixer un nouveau tarif pour la location de la salle Pierre Bertrand aux associations, dont l'objet est de donner des cours collectifs privés.

Ainsi, l'augmentation des coûts de fonctionnement des salles communales avec la hausse des tarifs de l'électricité et des charges générales nécessitent une réévaluation du tarif de la location, tout en conservant une attractivité du service et du prix.

M le Maire propose d'actualiser le tarif actuel de 5.50 euros de l'heure à 6.50 euros de l'heure, à compter de ce mois de septembre et ce jusqu'en décembre 2023.

Le club des Aînés qui propose une activité de gymnastique douce à ses adhérents le mercredi matin continuerait à être exempté de ces frais,

VU la délibération en date du 02 mai 2022 relative à la location de la Salle Pierre Bertrand et fixant les tarifs,

VU l'article L 2144.3 du code général des collectivités territoriales relatif à l'utilisation des locaux communaux par les associations, partis politiques et syndicats,

**Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de M le Maire
Et après en avoir délibéré,**

- Dit que la situation du club des Aînés fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil Municipal

- Arrête, à l'unanimité, le tarif de location de la salle Pierre Bertrand au tarif de 6.50 euros de l'heure
- Fixe la date d'effet au 1er septembre 2022 jusqu'en décembre 2023
- Dit que les recettes seront inscrites au budget de la commune
- Autorise M le Maire à signer tous document relatif à la location des salles communales

Envoyé en préfecture le 07/09/2022
Reçu en préfecture le 07/09/2022
Affiché le
ID : 084-218401461-20220905-412022-DE

La délibération est adoptée à la majorité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Joël BOUFFIES.